

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 16 du 24 février 2023**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

#### **INSTRUCTION N° 9672/ARM/DRH-AAE/SDGR/BGA**

modifiant l'instruction N° 1005/ARM/DRH-AA/SDGR/BGA du 13 juillet 2021 relative aux engagements des sous-officiers et des militaires du rang engagés dans l'armée de l'air et de l'espace.

Du 09 novembre 2022

**INSTRUCTION N° 9672/ARM/DRH-AAE/SDGR/BGA modifiant l'instruction N° 1005/ARM/DRH-AA/SDGR/BGA du 13 juillet 2021 relative aux engagements des sous-officiers et des militaires du rang engagés dans l'armée de l'air et de l'espace.**

Du 09 novembre 2022

NOR A R M L 2 3 0 0 4 9 4 J

---

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Instruction N° 1005/ARM/DRH-AA/SDGR/BGA du 13 juillet 2021 relative aux engagements des sous-officiers et des militaires du rang engagés dans l'armée de l'air et de l'espace.](#)

Référence de publication :

---

[L'instruction N° 1005/ARM/DRH-AA/SDGR/BGA du 13 juillet 2021](#) relative aux engagements des sous-officiers et des militaires du rang engagés dans l'armée de l'air et de l'espace est modifiée comme suit :

I. ANNEXES.

L'annexe III. est remplacée par l'annexe III. figurant en pièce jointe.

II. PUBLICATION.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps aérien,  
directeur des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace,*

Manuel ALVAREZ.

## **ANNEXE**

## ANNEXE III.

# ACTE D'ENGAGEMENT INITIAL POUR SERVIR DANS L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE EN QUALITÉ DE MILITAIRE ENGAGÉ.



Inscrit sur le registre des actes d'engagements  
sous le n°

### ACTE D'ENGAGEMENT INITIAL

*« L'armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation. L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. » Code de la défense, art. L. 4111-1.*

Le \_\_\_\_\_, s'est présenté(e) devant nous :

Nom :	Prénoms :	Sexe :
Nom d'usage :	Né(e) le :	à :
Situation de famille :	NID :	

Qui nous a déclaré vouloir s'engager dans l'armée de l'air et l'espace comme <sup>(1)</sup> :

Spécialité <sup>(2)</sup> :	Grade :
Corps de rattachement <sup>(3)</sup> :	Unité ou formation initiale :

- pour une durée de \_\_\_\_\_ :
- à compter du \_\_\_\_\_ :

A cet effet, il nous a présenté :

- l'autorisation d'engagement n° :
- le certificat médical d'aptitude délivré le : \_\_\_\_\_ par <sup>(4)</sup> :

Après avoir reconnu la régularité des pièces produites, nous l'avons informé que le présent contrat d'engagement :

- relève des dispositions du code de la défense et du décret <sup>(5)</sup> relatifs aux militaires servant sous contrat,
- est assorti d'une période probatoire initiale de six mois,

Après quoi, nous avons reçu l'engagement du candidat lequel a promis de servir en tout temps et en tout lieu, fidèle aux valeurs de respect, intégrité, service et excellence qui fondent la cohésion et l'efficacité de l'armée de l'air et l'espace, et après avoir eu lecture du présent acte, a signé avec nous.

Fait en 2 originaux <sup>(6)</sup>

A \_\_\_\_\_.

L'engagé(e)

Le commandant de formation administrative  
ou son délégué

(1) Militaire du rang, élève technicien sous-officier, élève officier, officier sous contrat, commissionné.  
(2) Ou emploi pour les commissionnés.  
(3) Officier et sous-officiers uniquement (pour EO, rattachement sous-off. du PN ou du PNN par anticipation).  
(4) Nom du médecin.  
(5) Décret 2008-961.  
(6) Pour le commandant de formation et l'intéressé ; copies pour BARAA 24.501 DIJON et dossier de l'intéressé.

